

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 MAI 2010**

**Effectif légal : 15
Membres en exercice : 13
Membres présents : 12 et 13 après 21 H.20
Membres votants : 13**

L'an deux mil dix, le dix sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 mai 2010, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Sandrine JEANDON, Monique REMY, Roger JACQUEL, Hervé REMY, Isabelle DEPA, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Daniel CHARPENTIER, Sylvette BEAUSIRE

Absents excusés : M. Patrick VIRY donne pouvoir à M. Michel BERTRAND jusqu'à son arrivée à 21 H.20

Secrétaire de séance : M. Daniel CHARPENTIER

Le compte rendu du C.M. du 22 mars 2010 a été approuvé.

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU TOURISME
HAUTES VOSGES – DEL. 35/2010**

Les nouveaux statuts du SIVU Tourisme approuvés par délibération n° 106 du 13 octobre 2009 ont fait à nouveau l'objet de petites modifications.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver ces nouveaux statuts du SIVU Tourisme des Hautes Vosges validés par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les derniers statuts du SIVU Tourisme des Hautes Vosges tels qu'ils ont été présentés.

**CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU REGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITE - DEL. 36/2010**

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse positive de Monsieur le Préfet à sa demande d'autorisation de constitution du groupe de travail pour l'élaboration du règlement local de publicité, conformément aux dispositions des articles L 581.14 et R 581.37 à 41 du Code de l'Environnement.

Ce groupe de travail doit être constitué pour moitié, de représentants des services de l'Etat et pour autre moitié de représentants du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite quatre membres du Conseil à se présenter pour faire partie de ce groupe de travail.

M. Michel BERTRAND
M. Laurent MONGAILLARD
Mme Monique REMY
M. Daniel CHARPENTIER

Se présentent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal accepte les candidatures de

M. Michel BERTRAND

M. Laurent MONGAILLARD

Mme Monique REMY

M. Daniel CHARPENTIER

pour faire partie du groupe de travail du règlement local de publicité.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT SITUE AU 38 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919 – DEL. 37/2010

La Commission Communale du Logement informe le Conseil Municipal que suite à la vacance du logement situé dans l'aile de la mairie au 38 place du 22 octobre 1919, il a été proposé à Madame Sabine CHIPOT d'occuper ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} juin 2010, pour un loyer mensuel de 550 €.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. 38/2010

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'attribuer le logement du camping du Domaine aux nouveaux gestionnaires du camping municipal, pour nécessité absolue de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide d'attribuer ce logement à Madame Jocelyne POIROT et Monsieur Hugues BAUDRY pour nécessité absolue de service dont l'occupation est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2010, et

Autorise le maire à signer le bail à venir.

MISE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU TELESKI DU POLI ET DES QUATRE FEIGNES – DEL. 39/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rupture du contrat avec l'ancien exploitant du télésiège du Poli et des Quatre Feignes.

En conséquence, il est nécessaire de remettre en délégation de service public, la gestion du télésiège, à partir du 15 octobre 2010.

VU les articles L. 1411-1 et suivants du C.G.C.T,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de lancer une procédure de publicité pour la sélection des candidats, et

AUTORISE le Maire à lancer la procédure allégée de délégation de service public et à signer tout document relatif à cette affaire.

AVIS SUR RETRAITS ET ADHESIONS DE DIVERSES COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 40/2010

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du S.D.A.N.C. invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de retraits des villes de Bellefontaine et Chatas et sur les demandes d'adhésion des collectivités de Nompatezize – La Chapelle devant Bruyères et la Communauté de Communes de la Haute Meurthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Se Prononce POUR le retrait des villes de BELLEFONTAINE et CHATAS au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

Se prononce POUR l'adhésion des collectivités de NOMPATELIZE – LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE MEURTHE au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

M. Patrick VIRY arrive à 21 H.20 et prend part aux débats.

AVIS SUR MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE REPRISE DE VOIRIE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LOTISSEMENTS PRIVES – DEL. 41/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de modifier le Cahier des Charges concernant les conditions de reprise de voirie par la commune dans le cadre de cession gratuite de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'approuver le nouveau cahier des charges.

CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER – XONRUPT-LONGEMER – DEL. 42/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention pour l'année 2010 entre la commune de Xonrupt-Longemer et l'Office du Tourisme de GERARDMER/XONRUPT-LONGEMER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL – DEL. 43/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide le transfert des crédits suivants :

Section investissement :

- Dépenses – compte 2315 – Op. 600 - 2 400 €
- Dépenses – compte 2188 – Op. 600 + 2 400 €

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2011 – DEL. 44/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur municipal pour le recensement de la population qui se déroulera en 2011.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Nathalie THOMAS en qualité de coordonnateur municipal afin d'assurer la transmission des informations concernant le recensement de la population de l'année 2011 dans la commune de XONRUPT-LONGEMER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la nomination de Madame Nathalie THOMAS en qualité de coordonnateur municipal pour le recensement de la population pour l'année 2011.

BAPTEME DES ECOLES DE XONRUPT-LONGEMER – DEL. 45/2010

La commission scolaire propose de baptiser les écoles élémentaire et maternelle de Xonrupt-Longemer comme suit :

- Ecoles des 2 Lacs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de baptiser les écoles de Xonrupt : Ecoles des 2 Lacs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements pour le versement de la subvention de la part de :
 - l'Association Départementale des Conjoints Survivants
 - la Bibliothèque de l'Hôpital de Remiremont
 - David VIRY
- Remerciement pour la distribution des colis aux personnes âgées de :
 - Madame Roger BRONSIN et sa fille Michèle BRONSIN
 - Madame Raymonde GOUTORBE
 - Monsieur & Madame Jean-Baptiste VIRY
 - Monsieur & Madame Pierre FINANCE
 - Monsieur & Madame Jacques ROGER.
- Info de Madame la Conservatrice des Antiquités et Objets d'art des Vosges de l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historique de certains objets de la Chapelle Saint-Florent par arrêtés préfectoraux n° 707/2010 et 708/2010, à savoir :
 - une gravure sur papier de Notre Dame des Ermites d'Einsiedeln
 - La cloche en bronze datant de 1650.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal est informé qu'au vu de l'Article L. 2122.20 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est notamment chargé d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les

dispositions prévues au premier alinéa de l'article 2123.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, ceci pour les D.I.A. suivantes :

- Immeuble situé « 302 route du Lac » - cadastré section C n° 2337 pour une superficie de 1595 m² - Zone UA du P.L.U. - propriété de Mme Carole Françoise Nicole PIERRAT
- Immeuble situé « 120 chemin des Aulnées » - cadastré section AA n° 241 et 242 pour une superficie de 200 m² et 392 m² et d'un terrain sis « Aux Aulnées » cadastré section AA n° 25 pour une superficie de 33 m² - Zones UB + NDP du P.L.U. - propriété de Monsieur KIMMLINGEN Frédéric Marcel et Madame VAN ISTERDAEL Cathy Bertha Pierrette Ghislai.
- Terrain situés lieu-dit « Les Fies » - cadastrés section A n° 1274 pour une superficie de 1254 m² et n° 1276 pour une superficie de 2408 m² - Zone UB du P.L.U. - propriété de la sarl SOHE - Mademoiselle Sandrine EMERY
- Terrain situé « 209 route des Pergis » - cadastré section AA n° 254 pour une superficie de 7676 m² - Zone UB du P.L.U. - propriété de la sarl TOUTIMMO – Monsieur Régis PIERRAT.
- Terrain situé lieu-dit « Le Pré Paris » - cadastrés section C n° 3000 pour une superficie de 1004 m² - Zone UB du P.L.U. - propriété de Monsieur CLAIR Olivier Serge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la vente de ces terrains et immeubles.

La séance est levée à 22 h.10

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers,

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU TOURISME HAUTES VOSGES – DEL. 35/2010

CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE – DEL. 36/2010

ATTRIBUTION DU LOGEMENT SITUE AU 38 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919 – DEL. 37/2010

ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER –DEL. 38/2010

MISE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU TELESKI DU POLI ET DES QUATRE FEIGNES – DEL. 39/2010

AVIS SUR RETRAITS ET ADHESIONS DE DIVERSES COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 40/2010

AVIS SUR MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE REPRISE DE VOIRIE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LOTISSEMENTS PRIVES – DEL. 41/2010

CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER – XONRUPT-LONGEMER – DEL. 42/2010

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL – DEL. 43/2010

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2011 – DEL. 44/2010

BAPTEME DES ECOLES DE XONRUPT-LONGEMER – DEL. 45/2010

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES